

MAIRIE
DE
NEFFIES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 février 2024

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- de présents : 12
- de votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre et le treize février à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, après convocation légale, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David ASTRUC, Maire.

Etaient présents : Albouy Pascale – Arnaud Gérard – Astruc David – Bénard Fabrice - Bénézech Mathieu – Château Gilles - Combes Gilles – Descouens Marie-Sophie - Girard Maria Pia - Le Bel Jérôme - Morel Evelyne – Ulrich Marie-Agnès

Procurations : Berté Véronique à Marie-Sophie Descouens, Camille Berna à Morel Evelyne, Monnin Marie-Andrée à Arnaud Gérard

Secrétaire de séance : Marie-Sophie Descouens

DELIBERATION 2024-002 : Travaux Chemin de la Marelle Partie haute : Choix de l'entreprise

Suite à la consultation lancée pour les travaux Chemin de la Marelle partie haute : 3 offres ont été reçues :

- Eurovia : 24 340.00 € ht - 29 208.00 € ttc
- Colas : 18 722,00 ht – 22 466.40 € ttc
- France TPM : 22 409.50 ht – 26 891.40 € ttc

La commission d'appel d'offres, réunie le 6 février 2024, propose de retenir l'offre la mieux-disante au regard des prestations techniques et du prix, soit l'offre de l'entreprise Colas.

Le Conseil Municipal
A l'unanimité

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la commune exercice 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
David ASTRUC

